

JACQUES SCHWARTZ

OÙ A PASSÉ LA *LEGIO XXII DEIOTARIANA*?

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 76 (1989) 101–102

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn



## Où a passé la *legio XXII Deiotariana*?

Dans les fragments du l. LXIX de Dion Cassius (règne d'Hadrien), il est question d'une révolte des Alexandrins et de la mort de Plotine. Ces deux événements figurent, dans l'ed. Boissevain, sous 8,1 *a* (p. 229, l. 1-3) et 10,3 *a* (p. 231, l. 9-12), alors qu'ils se font suite dans les *Excerpta Vaticana* de Pierre le Patrice (cf. Dion Cassius, ed. Dindorf, vol. V, p. 203).

Il se trouve que dans l'Histoire Auguste (H 12,1-2) il est successivement question d'Alexandrie et de Plotine. Ce peut n'être que l'effet d'un hasard, car, indépendamment du fait que nous ignorons les circonstances des extraits, les renseignements donnés par Dion Cassius et l'Histoire Auguste diffèrent:

D.C.: La révolte des Alexandrins ne s'arrêta qu'après l'envoi d'une lettre de blâme d'Hadrien. — H.A.: Hadrien apprend en Gaule qu'une sédition a éclaté à Alexandrie à l'occasion de la découverte d'un nouvel Apis.<sup>1</sup>

D.C.: À la nouvelle de la mort de Plotine, Hadrien a une phrase d'éloge pour son caractère. — H.A.: Hadrien fait construire à Nîmes une basilique en l'honneur de Plotine.

J'ai déjà souligné ailleurs (*Historia-Augusta-Colloquium* 1979/1981, Bd. 15, p. 295) le caractère suspect de la notice sur la basilique et cela atténue la valeur probatoire que l'on accorde généralement au parallélisme apparent des notices en question.

Pour sa part, la notice de l'H.A. concernant les Alexandrins contient des éléments suspects tant du point de vue historique que philologique:

1. Les Alexandrins n'ont rien à voir avec le bœuf Apis, dont on peut d'ailleurs s'étonner qu'un exemplaire n'en ait été trouvé que “*post multos annos*”.

2. “*inter populos*” ne peut désigner que les habitants des différents nomes égyptiens; c'est dans ce sens que le terme est employé par Juvénal XV,39.

3. “*seditione turbatus*” et “*turbas*” correspondent à un glissement de sens, aboutissant à la notion de “trouble”, alors qu'en Juvénal XV,46 “*barbara ... turba*” désigne la foule (de même qu'en XV,61).

4. Dans le même ordre d'idées, on notera que “*domestica seditione*” (Juvénal XV,63) a son équivalent en Max. 20,6; A 50,5 et Car. 8,1, cependant que “*festivitas*” (schol. Juvénal XV,43), mot rare, paraît en AS 69,4; Gall. 3,7 (cf. Scholia in Juvenalem, ed. Wessner, p. 287).

---

<sup>1</sup> «*transgressus in Galliam Alexandrina reditione turbatus, quae nata est ob Apidem, qui, cum repertus esset post multos annos, turbas inter populos creavit, apud quem deberet locari omnibus studiose certantibus*». Ammien-Marcellin (22,14,6), à propos de Julien l'Apostat, dit qu'"a cette époque «*Apim ... post tempus inveniri potuisset*»; on sait que la lecture des *Res gestae* d'Ammien-Marcellin a maintes fois inspiré l'Histoire Auguste (cf. Sir Ronald Syme, *Amminaus and the Historia Augusta*, 1968, p. 25 sq.). Sur H 12,1, cf. *Historia-Augusta-Colloquium* 1979-1981, Bd. 15, p. 294 et n. 7.

Ce qui précède s'ajoute aux nombreuses autres preuves d'une utilisation dans l'H.A. d'une édition scholiée de Juvénal et accroît la méfiance que doit inspirer H 12,1. Un autre volet de notre enquête va concerner maintenant les liens éventuels de H 12,1 avec le reste de l'Histoire Auguste.

La séquence “*turbatus ... turbas*” se retrouve en MB 14,3 (“*turbantibus ... turbam*”), où ce dernier mot est renforcé par “*tempestatem*” (avec le sens, dérivé, de “trouble”; cf. MB 14,5 (*seditione*); 15,5 (*certantium*)). Or, MB 14-15 concernent la mort de Pupien (alias Maxime) et Balbin, à propos desquels l'Histoire Auguste cite, volontiers, Hérodiens et Dexippe, en employant une expression (“*historicorum inter se certantium*”; 15,4) qui correspond à H 12,1 (“*omnibus studiose inter se certantibus*”).<sup>2</sup>

Il se dégage ainsi deux conclusions de natures différentes:

1. H 12,1 a été inséré (ou re-écrit) au même stade de rédaction que MB (qui, d'ailleurs, en 1,3-4, mentionne, parmi les soucis séniles (“*aniles*”) en période de dangers, l'ornement d'une basilique).
2. Le seul point à retenir à propos des Alexandrins est l'existence d'une lettre envoyée par Hadrien (peut-être de Gaule, si l'on veut faire confiance, pour ce détail, à H 12,1). Il s'en suit que, sous le règne d'Hadrien, à une date indéterminable, les Alexandrins s'agitèrent; mais il n'y a aucun motif de lier cet accès, comme le voudrait K. Strobel (ZPE 71, 1988, p. 268-9), à la disparition de la *legio XXII Deiotariana*.

Une lettre d'Hadrien au préfet d'Égypte C. Rammius Martialis (Mitteis 373 = B.G.U. 140 amélioré) semble garantir la présence en Égypte de la *legio XXII Deiotariana* au 4 août 119 p.C., date après laquelle on perd toute trace de la légion en question, et l'on doit pouvoir exclure tout lien entre cette disparition et la révolte juive de la fin du règne de Trajan (bien que cette disparition puisse être mise en relation avec la levée d'une sorte de milice locale, bien attestée par le dossier d'Apollonios le stratège).

Une émeute civile à Alexandrie n'a rien de surprenant et la mention d'une lettre d'Hadrien aux Alexandrins sent la propagande officielle. En tous cas, nous n'en savons pas la date et rien ne permet de dire que cette lettre masque quelque forme de répression par une troupe qu'aurait été, sous le règne d'Hadrien, la “fantomatique” *legio XXII Deiotariana*.<sup>3</sup>

Strasbourg

Jacques Schwartz

<sup>2</sup> Sur MB 14-15, cf. F. Kolb, *Literarische Beziehungen zwischen Cassius Dio, Herodian und der Historia Augusta*, 1972, p. 8-18.

<sup>3</sup> K. Strobel (l.l.) suggère une reconstitution d'événements postérieurs à 119 p.C. que les textes n'autorisent pas. Le mystère de la disparition de la légion subsiste.